

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 DÉCEMBRE 2020

Suivant les recommandations de la Préfecture de Loir-et-Cher

Madame le Maire demande une minute de silence en la mémoire de Valéry Giscard d'Estaing ancien président de la République décédé le 2 décembre 2020.

Madame Boudet-Blanchard, remplaçante d'Aurélié Menon, se présente.

Convoqués :

Mesdames Isabelle Brillard, Aurore Collonnier, Claire Foucher-Maupetit, Martine Guitton et Nathalie Tondereau,

Messieurs Philippe Bellanger, Maurice Bodin, Julien Boutard, Pierre Collonnier, Cyril Gomas, Claude Husson, Jean-François Lhommeau et Mickaël Saillard

Absent excusé : Joseph Limouzin donne pouvoir à Claire Foucher-Maupetit

Madame le Maire demande la modification de l'ordre du jour. Cinq points sont à rajouter :

- décision modificative n°8
- décision modificative n°9
- décision modificative n°10
- décision modificative n°1 Budget Lotissement
- régie assainissement : PV de transfert

Le Conseil Municipal accepte à **l'unanimité** la modification de ces points à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1° Approbation du compte-rendu de la séance du 9 novembre 2020

2° Désignation d'un secrétaire de séance

3° Création de poste avec mise à jour du tableau des effectifs

4° Revitalisation du centre bourg : demande de subvention au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)

5° Décision modificative n°7

6° Décision modificative n°8

7° Décision modificative n°9

8 °Décision modificative n°10

9° Décision modificative n°1 Lotissement

10° Compte-rendu des commissions

11° Questions diverses

1° Approbation du compte-rendu de la séance du 9 novembre 2020

Le Conseil Municipal approuve à **l'unanimité** le compte-rendu de la séance du 9 novembre 2020.

2° Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le Maire propose comme secrétaire de séance : Jean-François Lhommeau (selon l'ordre alphabétique des conseillers municipaux).

Le Conseil Municipal approuve à **l'unanimité**.

3° Création de poste avec mise à jour du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu la mutation de la secrétaire générale, madame Aurélie Menon, au 31/12/2020,

Considérant la nécessité de créer un poste de rédacteur territorial afin d'accueillir madame Sophie Boudet-Blanchard, en remplacement au poste de secrétaire générale,

Il est proposé de valider :

- la création de poste de rédacteur territorial à temps complet,
- le tableau des effectifs comme suit.

Emploi	Catégorie	Durée hebdomadaire	Nombre de postes	
			Pourvu	Non pourvu
Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe	B	35 h	1	
Rédacteur territorial	B	35 h		1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35 h	1	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	17,5 h	1	
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	33 h	1	
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	25 h	1	
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	17,5 h	1	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	35 h	1	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	28 h	2	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	18h	1	
Adjoint technique	C	18 h		1
Adjoint technique	C	35h		1
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	28 h		1
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	28 h	1	

Par la suite, la décision de supprimer les postes d'ATSEM principal 2^{ème} classe et celui d'adjoint technique est soumise à l'avis préalable du Comité Technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loir-et-Cher.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise la création du poste de rédacteur territorial et valide le tableau des effectifs modifié.

4° Revitalisation du centre bourg : demande de subvention au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)

Afin d'obtenir le maximum de subvention pour l'opération de revitalisation du centre bourg, un entretien en présence des adjoints a eu lieu avec madame Magali CHAPEY, la sous-préfète le lundi 16 novembre 2020.

Il a été confirmé par arrêté du 2 mai 2019 que la Préfecture nous attribue une subvention DETR de 304 338 €.

Les services de l'Etat peuvent accorder au fil de l'eau une DSIL.

Afin de pouvoir solliciter cette DSIL auprès de la Préfecture de Loir-et-Cher, il est proposé au conseil municipal de prendre une délibération pour approuver la demande de cette subvention.

Il est proposé :

- d'approuver la demande de subvention au titre de la DSIL pour les travaux de revitalisation du centre bourg au taux maximal autorisé
- d'autoriser madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

Vote : pour contre abstention

5° Décision modificative n°7

Suite à une erreur sur le numéro de marché des mandats Viatec et Sativa, il a été fait une annulation des mandats antérieurs. Ces derniers doivent être refaits sur le budget 2020.

Afin de régulariser ces opérations, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

- D 2031 « études » : + 5 000,00 €
- D 2313 « constructions » : - 5 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à **l'unanimité** la décision modificative proposée.

6° Décision modificative n°8

Afin de pouvoir améliorer la signalétique directionnelle dans la commune et installer dans les écoles des jeux au sol, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

- D 2152 « installations de voirie » : + 8 000,00 €
- D 21312 « bâtiments scolaires » : + 2 000,00 €
- D 2313 « constructions » : - 10 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à **l'unanimité** la décision modificative proposée.

7° Décision modificative n°9

Afin de pouvoir mandater les dernières échéances de prêt, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

- D 1641 « capital des emprunts » : + 484,89 €
- D 2313 « constructions » : - 484,89 €

Pour le budget communal, les annuités totales à rembourser sont :

- 2019 : 55 897,13 €
- 2020 : 50 103,89 € (fin du prêt extension de l'école maternelle)
- 2021 : 49 693,09 €
- 2022 : 49 282,13 € (fin du prêt agrandissement de l'école primaire)
- 2023 : 26 810,87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative proposée.

8° Décision modificative n°10

Afin de pouvoir finaliser les paies de décembre 2020, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

- D 6531 « indemnités des élus » : + 189,13 €
- D 615231« entretien et réparation de voirie » : - 189,13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative proposée.

9° Décision modificative n°1 sur le budget annexe lotissement

Afin de pouvoir financer les fouilles géologiques préalables à toutes ventes de terrains du lotissement, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

DM 1	Dépenses			Recettes		
Fonctionnement	0 0 2	Résultat reporté	0,00	0 0 2	Résultat reporté	0,00
	0 1 1	Charges à caractère général	1 333,33	0 1 3	Atténuation de charges	0,00
	0 1 4	Atténuation de produits	0,00	0 4 2	Opérations d'ordre entre sections	1 333,33
	0 2 2	Dépenses imprévues	0,00	0 4 3	Opérations d'ordre de la section	0,00
	0 2 3	Virement à la section d'investissement	0,00	7 0	Produits de l'exploitation	0,00
	0 4 2	Opérations d'ordre entre sections	1 333,33	7 4	Dotations et participations	0,00
	0 4 3	Opérations d'ordre de la section	0,00	7 5	Autres produits de gestion courante	0,00
	6 5	Autres charges de gestion courante	0,00	7 6	Produits financiers	0,00
	6 6	Charges financières	0,00	7 7	Produits exceptionnels	1 333,33
		TOTAL :	2 666,66		TOTAL :	2 666,66
	Dépenses			Recettes		
Investissement	0 0 1	Résultat reporté	0,00	0 0 1	Résultat reporté	0,00
	0	Opérations d'ordre entre	1 333,	0	Virement de la section de	0,00

	4 0	sections	33	2 1	fonctionnement	
	1 6	Capital des emprunts	0,00	0 4 0	Opérations d'ordre entre sections	1 333,33
	1 6	Avance commune	0,00	1 0	Dotations et réserves	0,00
	2 0 4	Subventions d'équipement	0,00	1 3	Subventions	0,00
	2 1	Immobilisations corporelles	0,00	1 6	Emprunts	0,00
	2 7	Autres immobilisations financières	0,00	2 7	Autres immobilisations financières	0,00
		TOTAL :	1 333,33		TOTAL :	1 333,33

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à **l'unanimité** la décision modificative proposée.

9° RÉGIE ASSAINISSEMENT, PROCÈS-VERBAL DE TRANSFERT DES PRINCIPAUX ÉLÈMENTS ENTRE LA COMMUNE DE SELOMMES ET LA RÉGIE ASSAINISSEMENT

La Loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit le transfert obligatoire de la compétence Assainissement aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 5211-17 dispose que tout transfert de compétence entraîne de plein droit, la mise à disposition de l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi que le transfert de l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés, en application des dispositions des articles L 1321-1 à L 1321-5 du CGCT.

Les transferts financiers concernant notamment les résultats comptables que la commune décide de transférer à la régie communautaire et les contrats de prêts dont les remboursements sont pris en charge par elle sont constatés dans un procès-verbal adopté par les assemblées délibérantes de l'EPCI et de la commune.

Le procès-verbal mentionne également l'accord de la commune dont le budget annexe n'était pas assujéti à la TVA et qui a engagé des travaux d'investissement, pour rétrocéder à la régie le produit de fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) non soldé à la date du transfert.

Considérant que, de manière synthétique, les principaux transferts entre la commune de Selommès et la régie sont tels que résumés dans les tableaux ci-dessous :

Résultat de fonctionnement (€)	Résultat d'investissement (€)	Nombre de contrats de prêts	Capital restant dû au 01/01/2020 (€)
37 461,94	96 675,39	3	545 663,87

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- approuve le procès-verbal de transfert annexé à la présente délibération comprenant les principaux éléments financiers et résumés ci-dessous, pour la commune de Selommes ;

Résultat de fonctionnement (€)	Résultat d'investissement (€)	Nombre de contrats de prêts	Capital restant dû au 01/01/2020 (€)
37 461,94	96 675,39	3	545 663,87

- accepte la rétrocession du FCTVA à la régie pour les travaux engagés par la commune avant le transfert et qui y ouvrent droit (pas de FCTVA 2019) ;
- autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

10° Compte-rendu des commissions

Commission environnement et cadre de vie :

La parole est laissée à Isabelle Brillard pour les plantations à la Mairie et les décorations de Noël.

Commission marché de Selommes :

La parole est laissée à Maurice Bodin.

Exceptionnellement le marché n'aura pas lieu le 4^{ème} dimanche du mois, mais le 3^{ème}, soit le 20/12.

Une quinzaine d'exposants est attendue en présence des sapeurs – pompiers volontaires pour la vente de calendriers ainsi que la Band'Azimut (sous réserve des annonces gouvernementales du 15/12 prochain).

Commission travaux :

La parole est laissée à Philippe Bellanger pour :

- la canalisation d'eau potable place de la Mairie,
- les travaux à venir rue du bout des haies pour le boulage de la ligne Enedis 20 000 V,
- la réfection de la bande de roulement de la RD64 par le Département
- l'avancement du dossier revitalisation du centre bourg : fouilles archéologiques et appels d'offres

Autres

11° Questions diverses

- Vente d'une parcelle communale (ex-lotissement des Clos Roux) et études géologiques
- Informations suite à la demande de Joseph Limouzin : distribution de paniers garnis aux personnes âgées de la commune.
- Autres

La séance est levée à 22 heures

Prochaine réunion :

- **Conseil Municipal : lundi 25 janvier 2021 à 20 h**

- Approbation du compte-rendu de la séance

Nom Prénom	Signature
BELLANGER Philippe	
BODIN Maurice	
BOUTARD Julien	
BRILLARD Isabelle	
COLLONNIER Aurore	
COLLONNIER Pierre	
FOUCHER-MAUPETIT Claire	
GOMAS Cyril	
GUITTON Martine	
HUSSON Claude	
LHOMMEAU Jean-François	
LIMOUZIN Joseph	

SAILLARD Mickaël	
TONDEREAU Nathalie	